



Le 15 juin 2020

## Express-inFO

### Suivi de la reprise d'activité : épisode 2

Suite à une première réunion d'installation le 27 mai dernier (retrouvez le compte-rendu [ICI](#)), le comité de suivi ministériel du plan de reprise d'activité du MTES/MCTRCT était réuni à nouveau le 12 juin. A retenir...

#### Données statistiques sur la position administrative des agents *document consultable [ICI](#) pour la période du 2 au 9 juin*

Depuis le 11 mai, est constatée une diminution progressive et continue du nombre d'agents en télétravail, avec un taux qui vient de passer sous la barre des 50 % en fin de période. **Alors que la consigne de la SG aux services serait « Le télétravail est la norme » !** Le présentiel, lui, augmente de manière très importante (successivement de 8 % à 22 % sur la période précédente, pour atteindre 37 %). À quand le croisement des 2 courbes ?

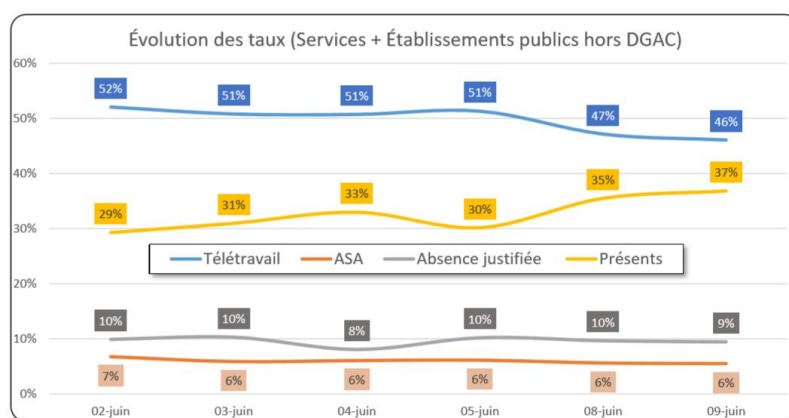
→ **Le DRH parie en réunion sur un croisement dès la semaine prochaine, ce qui serait une preuve indiscutable de l'absence de respect des consignes ministérielles par les directeurs !**

Surtout quand certaines remontées terrain convergentes issues de l'État territorial laissent à penser que la mode serait au retour forcé en présentiel total dès le 22 juin ! Ce que nous jugeons contraire aux instructions gouvernementales et aux conditions de reprise nationales, qui sont :

- soit des initiatives personnelles de certains directeurs, auquel cas nous demandons qu'un rappel de consignes soit opéré ;
- soit la résultante de directives nationales dont nous n'avons pas connaissance, et dont nous demandons une communication immédiate.

→ **Sur ce sujet, le DRH indique ne pas connaître de consigne interministérielle.**

**Pour FO, la règle reste donc bien « le télétravail est la règle »,** alors même que la capacité en VPN (15 000) ne serait utilisée qu'à la moitié de sa capacité ! **Les blocages ne sont donc pas techniques, mais bien culturels !!**



**FO reste par ailleurs très vigilante quant à la situation des agents en ASA** (dont la répartition en différentes catégories reste non fiabilisée à ce stade) : ceux à qui on les refuse alors que le motif est justifié, ceux que l'on maintient de force en l'absence de matériel adapté pour le télétravail. **En attirant au passage l'attention sur la tension sociale susceptible de se faire jour durant l'été** : les parents qui se sont retrouvés en ASA durant et après le confinement, à qui l'on a ponctionné massivement des JRTT, à qui on ne donnera pas de prime (prime peut-être financée sur leur CIA de fin d'année), et qui n'auront pas de solution de garde durant la période estivale (en saluant au passage l'action du CGCV pour maintenir son offre de colonies en cette période difficile). Le ministère a-t-il prévu de mettre en place des garderies ?

→ **Le DRH admet l'importance de cette question, salue le travail réalisé par les équipes du CGCV, mais n'apporte aucune réponse pour trouver une solution préventive (qui, pour FO, est liée en partie à la question de l'accès au télétravail).**

Ces données générales cachent toujours des disparités par type de services ou établissements (le taux de « présentiel » allant de moins de 21 % en AC, 30 % DREAL, 31 % à la DGAC, 40 % en DIRM, à près de 60 % en DIR).

- Pourquoi un taux de présence de près de 60 % en Outre-Mer, et 45 % en DEAL (donc 15 % au dessus de la moyenne des DREAL) ? → **Le DRH s'engage à expertiser la question, et à rester vigilant sur la situation sanitaire en Guyane et à Mayotte**
- Quelle vigilance sur les régions « sous surveillance » et les métropoles au regard de la question des transports en commun ? → **Pas de suivi structuré au niveau de la DRH, juste le renvoi au respect des consignes ministérielles par les directions...**

## État d'avancement de la validation des Plans de Reprise d'Activité

Le tableau de suivi transmis ne permet pas de juger de la qualité du dialogue social. **Il est rappelé que les services et EP doivent :**

- **consulter ou re-consulter les CT sur les PRA locaux si cela n'a pas été réalisé depuis le 15 mai (date d'examen du PRA ministériel en CTM)**
- **consulter les CHSCT à l'occasion de chaque changement de phase**

## État d'avancement de la mise à jour des DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) en intégrant le COVID-19

**Ce tableau est quant à lui édifiant, puisque 80 % des services et EP sont réputés ne pas l'avoir réalisée !** Il s'agit juste d'une obligation réglementaire...

Que compte faire le ministère pour corriger le tir ?

→ **Le DRH indique avoir donné consigne aux directions pour mettre à jour les DUERP d'ici fin juin !**

## Analyse du contenu des PRA des services et établissements publics

L'administration a réalisé un premier exercice de relecture/analyse des PRA locaux, en commençant par les DREAL et les DIR. Si l'administration se félicite au final de ne pas avoir noté de « non-conformité au PRA ministériel », ce dont nous ne pouvons juger puisque n'ayant pas pu disposer du panel de PRA étudiés, elle concède néanmoins que « certains services ayant fait le choix de décliner strictement ce cadre ministériel, d'autres ayant souhaité l'adapter à leurs spécificités locales. ». De là à savoir quelles ont été les libertés prises, on ne le saura pas !

Sont-elles de la même ampleur que celle existant entre DIRM ? Ainsi, la DIRM NAMO a fait tester l'ensemble des agents devant embarquer, alors que la DIRM MEMN laisse le choix aux personnels de se faire tester ou non. Un bel exemple d'homogénéité.

→ ***Sur ce sujet, le DRH s'engage à saisir très rapidement la DAM et les DIRM pour ajuster les consignes correspondantes, en intégrant les évolutions récentes liées à la médecine de prévention, permettant désormais la prescription de tests.***

Par ailleurs, la réalité du terrain est plus complexe, avec la remontée d'un relâchement général en matière de gestes barrières, ou bien l'incapacité reconnue de l'administration de pouvoir s'approvisionner en moyens de protection. Par exemple, **il apparaît plus que compliqué de trouver des articles qui répondent à la totalité des préconisations éditées par le ministère** (exemple des lingettes qui ne sont « que » bactéricides et pas toutes en plus virucides...). Ou bien des masques qui ne respectent pas les préconisations en termes de niveau de protection.

→ *Sur ce sujet, là aussi, la DRH ne dispose que de données générales ne permettant pas de s'assurer de la situation dans les services. **Et elle ne souhaite pas se donner les moyens de le faire !** Pour ce qui est du stock de masques, la DRH est optimiste, sans pour autant disposer des projections de retour en présentiel dans les semaines à venir, ni sur le bon taux d'utilisation actuel pour respecter les gestes barrière dans les services.*

Tout cela légitime d'autant plus la demande de FO de dépasser le stade de l'analyse en chambre des PRA, **mais bien de permettre de suivre des indicateurs précis dans chaque service/EP.**

→ *Si quelques indicateurs complémentaires ont été fournis à notre demande en lien avec l'ordre du jour de la présente réunion, la DRH ne souhaite pas demander d'autres données complémentaires aux services.*

Ce qui confirme que le pilotage de la mise en œuvre du PRA ministériel a bien vocation à être opéré en spectateur plus qu'en tant que pilote ! **FO se félicite dans ce cadre de ne pas avoir signé de chèque en blanc à l'occasion de son examen en CTM du 15 mai dernier !**

**Question posée par FO en lien avec le PRA ministériel en matière de concours :** le SNPAM-FO a demandé à la DRH d'annuler pour cette année les épreuves de sport du concours de TSPDD spécialité NSMG. les admissibles ayant l'information que l'épreuve serait maintenue (17 juin).

→ *Suite à une première saisine de la DGAFFP, s'opposant à la suppression des épreuves concernées, la DRH a demandé confirmation de cet arbitrage, tout en préparant la tenue des épreuves en cas de nouvel avis défavorable.*

FO ne comprend pas la première réponse de la DGAFFP au vu des consignes sanitaires générales (y compris en piscine), exige une information très rapide des candidats, et le cas échéant la définition préalable des conditions sanitaires permettant de garantir leur santé. (*nota* : entre la tenue de la réunion et la rédaction de ce compte-rendu, le

*SNPAM-FO a été informé de l'accord de la DGAFP pour annuler les épreuves correspondantes. La DRH s'est engagée à modifier les arrêtés en ce sens et informer individuellement les candidats inscrits).*

## Suivi de la cellule d'écoute ministérielle

Les données fournies par l'administration confirment un rythme soutenu de saisines durant les mois d'avril et mai (entre 40 et 60/mois), renvoyant à des problématiques diversifiées, **mais dont la majorité renvoient aux conditions de travail ou aux incertitudes pour l'avenir.**

## Mobilisation du service social – Octroi des Aides Matérielles

À la demande des organisations syndicales, la DRH a produit un bilan provisoire des aides délivrées du 17 mars au 22 mai dernier :

- 37 aides matérielles ont été accordées en lien avec l'obligation de confinement. Les principales problématiques identifiées sont les suivantes : budget déstabilisé en raison de frais d'alimentation plus élevés, paiement d'un double loyer, perte ou baisse de revenus du conjoint, augmentation de la composition du foyer ...)
- 86 aides matérielles ont été accordées sans lien avec le confinement,
- 4 prêts sociaux ont été transformés en aides matérielles

À titre de comparaison, 780 aides matérielles ont été accordées en 2019, soit en moyenne 65 par mois, et 857 en 2018 (71 par mois).

**Ces données illustrent que la chaîne d'action sociale ministérielle (administration et représentants des agents) a continué à fonctionner, y compris en période de confinement.**

**Pour FO, la vigilance doit rester de mise à tous les niveaux pour éviter un « retour de vague » !**

Prochaines réunions : les 29 juin et 15 juillet.